



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2018-080

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2018

Sommaire

DDTM

40-2018-11-15-004 - Arrêté n° DDTM/SG/ARJ/2018 n°194 portant subdélégation de signature de M. Thierry MAZAURY, DDTM à certains de ses agents (8 pages)	Page 3
40-2018-11-19-003 - Décision DDTM/SG/ARJ/2018-196 du 19/11/2018 nommant Jean-Pascal LEBRETON responsable sécurité défense (2 pages)	Page 12

DDTM

40-2018-11-15-004

Arrêté n° DDTM/SG/ARJ/2018 n°194 portant
subdélégation de signature de M. Thierry MAZAURY,
DDTM à certains de ses agents



PREFECTURE DES LANDES

Arrêté n° DDTM/SG/ARJ/2018 n°194

**Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Thierry MAZAURY,
directeur départemental de la direction départementale des territoires et de la mer
à certains de ses agents**

Le préfet des Landes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU le code de la route ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU le code de l'expropriation ;
- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code forestier ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU le code de justice administrative ;
- VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, et notamment l'article 34 ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, modifiée ;
- VU la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, modifiée ;
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiée ;
- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, modifiée ;
- VU la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, modifiée ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, modifiée ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, modifiée ;

VU l'ordonnance n° 2017-80 du 27 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, modifiée ;

VU le décret n° 87-782 du 23 septembre 1987 modifiant certaines dispositions du code des tribunaux administratifs (déconcentration du contentieux administratif) ;

VU le décret n° 87-1011 du 11 décembre 1987 modifiant l'article 33 du Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministère de l'agriculture, services déconcentrés ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, modifié ;

VU le décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et aux dispositifs de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous autorité, modifié ;

VU le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU les décrets n°s 2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes, modifié ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaire exerçant leur fonction dans les DDI , notamment l'article 1er modifié le 01 juillet 2013 ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 22 décembre 2017, portant nomination de M. Thierry MAZAURY, dans ses fonctions de directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/SG/2017-109 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du département des LANDES en date de 18 octobre 2017 et publié au RAA en date du 23 octobre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1-2018-BCI en date du 29 janvier 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry MAZAURY.

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MAZAURY, subdélégation de signature est donnée aux chefs de services et aux agents désignés, chacun pour les décisions limitativement énumérées conformément au tableau ci-dessous, en application de leurs attributions, fixées par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 1-2018-BCI en date du 29 janvier 2018.

NOMS**DOMAINES****Secrétariat Général (SG)**

- Mme Sylvie ARTAUD
- Mme Corinne LOUBERE
- M. Thomas HERBINIERE
- Mme Marie-Christine DASSAIN-BLANCHARD
- Mme Christelle VETILLARD
- M. Didier TOURNAILLE
- M. Michel CRABOS

I – Administration générale

- § A, B, C, D et E

- § A, B, C

- congés annuels et autorisations d'absence du personnel de leur unité

- Mme Sylvie ARTAUD

III – Application du Droit des Sols

- § 3

VIII – Environnement – Forêt – Paysages – Publicité

- Mme Sylvie ARTAUD

- § 2-11

X– Pêche, Police des Eaux, Eaux et Milieux Aquatiques

- Mme Sylvie ARTAUD

- § 2

Service Nature et Forêt (SNF)

- Mme Julie LACANAL
- M. Michel LANS
- Mme Magali BERTRAND
- Mme Catherine SPEISER
- M. Pascal MULLER
- Mme Catherine DOS-SANTOS
- Mme Aurélie CELDRAN

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents du SNF

- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité

- Mme Julie LACANAL
- M. Michel LANS
- Mme Magali BERTRAND
- Mme Catherine SPEISER
- Mme Aurélie CELDRAN

II – Agriculture, Développement rural

- § 6

- Mme Julie LACANAL
- M. Michel LANS
- Mme Magali BERTRAND

VIII – Environnement, Forêt, Paysages, Publicité

- en totalité

- Mme Julie LACANAL
- M. Michel LANS
- Mme Magali BERTRAND

Attestation ISF conformément à l'article 793 du code général des impôts et l'instruction technique DGPAAT/SDFB/2015-402 du 22 avril 2015 (BO Agr. N°18, 30 avril 2015)

Service de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA)

- M. Bernard GUILLEMOTONIA
- M. Didier LARTIGUE

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents du SPEMA

- Mme Danièle LAFARGUE
- Mme Mickaëlle GION
- Mme Agnès DANNEQUIN
- M. Daniel DUFFOUR

- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité

- M. Bernard GUILLEMOTONIA
- M. Didier LARTIGUE
- M. Daniel DUFFOUR

VII – Domaine Public Fluvial et Maritime – Navigation

- en totalité

- M. Bernard GUILLEMOTONIA
- M. Didier LARTIGUE
- M. Daniel DUFFOUR

X– Pêche, Police des Eaux, Eaux et Milieux Aquatiques

- en totalité
- en totalité
- pêche uniquement

Service Économie Agricole (SEA)

- M. André BARBARA
- Mme Marie-Pierre LEURIDAN
- M. Jean HILOULIN
- Mme Nathalie DUFAU

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents du SEA

- M. André BARBARA
- Mme Marie-Pierre LEURIDAN
- Mme Nathalie DUFAU

- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité

II – Agriculture, Développement rural

- en totalité

- § 6

Service Aménagement et Risques (SAR)

- M. François LEVISTE
- M. Philippe LE-BOURNOT
- M. Gilles DROUET
- Mme Véronique LASSALLE
- Mme Flavie GRONDIN
- Mme Valérie AUDITEAU
- Mme Nathalie DI-LIDDO

I – Administration générale

- congés annuels et autorisation d'absence des agents du SAR

- M. François LEVISTE
- M. Philippe LE-BOURNOT
- M. Gilles DROUET
- Mme Flavie GRONDIN
- Mme Valérie AUDITEAU

- congés annuels et autorisations d'absence du personnel de leur unité

III – Application du droit des sols

- § 1, 2, 4 et 5

- § 1, 2 et 4

- M. François LEVISTE
- M. Gilles DROUET
- M. Philippe LE-BOURNOT

VI – Prévention des risques

- en totalité

Service Construction et Habitat (SCH)

- Mme Sophie BARBET
- M. Yann BIVAUD
- Mme Isabelle PLAGNES
- Mme Christine BEAUDET
- M. Clément MATRAY

Mme Sophie BARBET

Mme Sophie BARBET

Mme Sophie BARBET
Mme Isabelle PLAGNES

Mme Sophie BARBET
M. Yann BIVAUD

Mission Connaissance et Prospectives des Territoires (MCPT)

- M. Philippe BODERE

Délégations Territoriales (DT)

- M. Jean-François MOZAS
- Mme Sylvie MELE
- M. Olivier LAURIN

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents du SCH

- congés annuels et autorisations d'absence du personnel de leur unité

IV - Accessibilité

- en totalité

V – Constructions et contrôles des règles de construction

- § 2

- § 3 et 4

IX– Habitat

- en totalité

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence du personnel de son unité

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence du personnel de leur unité

Article 2:- Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DDTM/SG/ARJ/2018 n°104 du 23 avril 2018 et prend effet à compter du 21 novembre 2018.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

Mont de Marsan, le 15 NOV 2018

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental


Thierry MAZAURY

DDTM

40-2018-11-19-003

Décision DDTM/SG/ARJ/2018-196 du 19/11/2018
nommant Jean-Pascal LEBRETON responsable sécurité
défense

PRÉFECTURE DES LANDES

DÉCISION NOMMANT JEAN-PASCAL LEBRETON
RESPONSABLE SÉCURITÉ DÉFENSE

Le Directeur Départemental,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale,

Vu l'arrêté n° 175 du 5 avril 2012 approuvant le dispositif ORSEC départemental,

Vu la circulaire du 10 mai 2011 relative aux échanges d'information entre l'administration centrale du MEDDTL et les échelons déconcentrés, pour la prévention et le traitement des crises,

Vu la circulaire du 3 février 2012 relative aux procédures de recensement pour les besoins de défense et de sécurité des entreprises de travaux publics et de bâtiment (TP/B), des entreprises de location de matériel de génie civil, des entreprises de transport routier et de leurs moyens,

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 22 décembre 2017, portant nomination de M. Thierry MAZAURY, dans ses fonctions de directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1-2018-BCI en date du 29 janvier 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry MAZAURY, pour les actes d'administration générale.

DÉCIDE

Article 1 :

Monsieur Jean-Pascal LEBRETON, Directeur-Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes est nommé, en sus de ses fonctions :

Responsable Sécurité Défense pour la DDTM 40 à compter du 21 novembre 2018

Article 2 :

A ce titre, délégation lui est donnée pour signer toutes pièces relatives à cette mission et notamment les certificats annuels de régularité des entreprises de travaux publics et de bâtiments soumises aux obligations de défense.

Article 3 :

La présente décision DDTM/SG/ARJ/2018-196 sera déposée au Secrétariat Général pour être notifiée à qui de droit.

Fait à Mont de Marsan, le 19 NOV. 2018

Le Directeur Départemental,


Thierry MAZAURY

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois,

Notifié le : 19 NOV. 2018

Signature de l'intéressé :



Destinataires : Intéressé (2 dont 1 pour notification) – SAR – SG